

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 20-2022

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Boucllement du préavis N° 23-2015 - Mise en place d'une GED

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 330'000.00 accordé le 25 novembre 2015 (préavis N° 23-2015), destiné à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED).

Tous les services de la Ville de Pully ont migré sur la GED et sont opérationnels conformément aux fonctionnalités prévues dans ce projet initial. Dès lors, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu. Comme cela avait été annoncé, un nouveau préavis sera présenté au Conseil d'ici la fin 2023 pour poursuivre l'implémentation de nouveaux processus métiers.

Le décompte final s'établit comme suit :

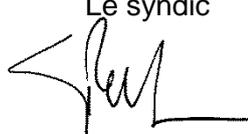
Crédit d'investissement voté	CHF	330'000.00
Total des dépenses du projet	CHF	310'976.36
Différence disponible	CHF	<u>19'023.64</u>

Une participation totale de CHF 23'448.00 a été facturée à la commune de Belmont-sur-Lausanne.

En conclusion, le montant à charge de la Ville de Pully s'élève à CHF 287'528,36 et sera amorti sur une durée de 5 ans.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner